

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

OBJET : Election du Vice-Président et des autres membres du bureau

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 21 représentant 21 voix

N° : 006/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt et un février, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°4 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

B VAILLOT – M LATZ – D BREMOND – JM CONSTANS – F PERO - AM LAMIA
– A MONTIER –Y COEFFIC – JC FELIX - R DEBRAY - M BOEUF – C
PALUSSIÈRE – L MARTIN - C BOUYGUES – G FABRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN – Y MANCER – L MEAUME - G BESNARD - R AMBROSIO -
C PLOUVIER

Au vu des modifications statutaires, il convient d'élire pour la composition du bureau qui comporte 13 membres :

- Un vice-président représentant l'autre EPCI que celui du Président
- 2 membres du bureau pour la communauté de communes Provence Verdon
- 9 membres du bureau pour la Communauté d'Agglomération Provence Verte.

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2018 portant approbation des nouveaux statuts du syndicat mixte Provence Verte Verdon

VU les statuts du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon modifiés et annexés à l'arrêté préfectoral cité ci-dessus

VU l'article L. 2122-7 du CGCT relatif aux élections du Président et des Vice-présidents

VU l'article L. 2122-2 du CGCT imposant un nombre de vice-présidents en deçà des 30 % de l'effectif légal du comité syndical

Conformément à l'article « 9 – Attributions du Comité Syndical » et « 10.1 Bureau – Composition » des statuts du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon, le comité syndical élit le Vice-président émanant de l'autre EPCI que celui du Président

Est élue à l'unanimité aux fonctions de **Vice-présidente**, la personne suivante:

- **Annie CHARRIER**

En plus du Président et de la vice-Présidente, sont élus à l'unanimité du comité les personnes suivantes comme **membres du bureau**:

- Communauté d'Agglomération de la Provence Verte :
Michaël LATZ, Jean-Michel CONSTANS, Alain MONTIER, Jean-Claude FELIX, Franck PERO, Michel GROS, Christine LANFRANCHI, Sébastien BOURLIN, Didier BREMOND.
- Communauté de Communes Provence Verdon :
Bernard DE BOISGELIN, Yves MANCER

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source